

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités relevant des ressources communes



LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2019, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2019 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2019, la décision n° DEC152801DRH du 15 février 2016 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités relevant des ressources communes.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant des ressources communes listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2019

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	Mme Marie-Hélène PAPILLON
	DR07	UMS3602	Persée	Mme Nathalie FARGIER
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	M. Jérôme PARET
	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	Mme Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Jean-Marc VOLTINI
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Michel-Ange	Mme Hélène MAURY
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	Mme Marie-Hélène PAPILLON
	DR07	MOY700	Délégation Rhône Auvergne	M. Frederic FAURE
	DR10	MOY1000	Délégation Alsace	M. Patrice SOULLIE
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	M. Jérôme PARET
	DR11	UPS2966	Unité de logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE)	M. Jérôme PARET
	DR12	MOY1200	Délégation Provence et Corse	Mme Ghislaine GIBELLO

	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	Mme Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Jean-Marc VOLTINI
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Michel-Ange	Mme Hélène MAURY
	DR20	MOY2000	Délégation Côte d'Azur	M. Benoit DEBOSQUE
Situations administratives exceptionnelles	DR05	MOY1632	Direction des ressources humaines - Service central des concours	M. Hugues de LA GIRAUDIERE
	DR16	MOY1601	Présidence du CNRS (chauffeur)	M. Antoine PETIT
	DR16	MOY1613	Secrétariat général du comité national de la recherche scientifique	Mme Marie- Claude LABASTIE
	DR16	MOY1647	Direction de la sûreté (déclarations de vol)	M. Philippe GASNOT

DEC182569DERCI

Décision portant nomination de Mme Pascale MASSIANI JUPILLE aux fonctions de chargée de mission – 2018 / 2019**Le Président-Directeur Général,****Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT, aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;**DECIDE :****Article 1^{er}**

Madame Pascale MASSIANI JUPILLE, Directrice de recherche en chimie au CNRS (DR2), est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale (DERCI), direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Pascale MASSIANI JUPILLE demeure affectée au Laboratoire de Réactivité de Surface à Paris (LRS - UMR7197), UPMC - 4, place Jussieu 75252 PARIS cedex 05.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019, Madame Pascale MASSIANI JUPILLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 OCT. 2018**

Le Président-Directeur Général

Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90